

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES**

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N° 4 : Tarifs pour 2023 : service intérim

L'an deux mil vingt-deux, le douze du mois de décembre, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation : 2 décembre 2022

Etaient présents : 17 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, Mme Sylvie COUSIN, M. Roland MORICEAU, M. Hervé LE BRETON, M. Johnny BROSEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Jean-Marc BERNARD, Mme Chantal BRILLAUD, M. Patrice CESBRON, Mme Maryse CHARRIER, Mme Claudine GRELLIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, M. Jean-François MOREAU, M. Jean-François RENOUX, M. Stéphane BAUDRY, M. Olivier POIRAUD.

- Monsieur DARBON, Trésorier - présent

Etaient excusés : Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, Mme Corine MICOU, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, Mme Laurence VIOLLEAU, M. Jean-Michel RENAULT.

Dans l'attente de la finalisation des orientations budgétaires et au regard des premières projections financières pour 2023, Monsieur le Président et le Bureau proposent au Conseil d'administration de reconduire les tarifs pour 2023, à l'exception de certaines missions et activités pour lesquelles une réflexion en vue d'un ajustement visant à assurer le strict équilibre budgétaire, est nécessaire.

Monsieur le Président rappelle alors que le service intérim a pour objectif de répondre aux besoins des collectivités territoriales et établissements publics, affiliés ou non au Centre de Gestion afin d'assurer la continuité du service public. Il a de plus vocation à établir les contrats de travail et les salaires des agents intérimaires mis à disposition auprès des collectivités territoriales et établissements publics qui sont affiliés au service.

Depuis quelques années, l'activité du service est exponentielle, actuellement 700 à 800 contrats mensuels sont établis. De plus, 51 % des activités du service reposent sur des demandes de collectivités non affiliées. Parallèlement, le service intérim est financé par un taux de commissionnement (correspondant à une participation aux frais de gestion administrative) qui est le plus faible de France, soit 4 % du traitement brut des agents par les collectivités affiliées et 5 % pour les collectivités non affiliées.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

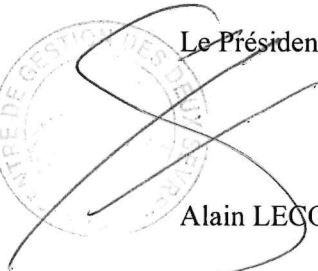
Monsieur le Président propose au Conseil d'administration d'étudier une hausse des taux de commissionnement à 4,5 % pour les collectivités affiliées et à 6 % pour les collectivités non affiliées.

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de fixer les tarifs, pour ce qui concerne les prestations intérim ; comme suit :
 - 4,5 % du traitement brut des agents pour les collectivités et établissements affiliés ;
 - 6 % du traitement brut des agents pour les collectivités et établissements non affiliés.
- PRÉCISE que ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,



Alain LECOINTE

Délibération télétransmise en Préfecture le : **20 DEC. 2022**
Accusé réception le : **20 DEC. 2022**

EXÉCUTOIRE

Publiée le : **20 DEC. 2022**
Certifiée conforme à l'original
Saint-Maixent-l'École, le : **20 DEC. 2022**

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur général,
Cyrille DEVENDEVILLE

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale Adjointe,



Nathalie BOISSONNOT